

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2022

Date affichage : 17 mars 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés : Annie CHARRASSIER, Nathalie CHATEFAU, Ludovic GIRARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Restaurant du groupe scolaire

Validation du montant des repas non réservés à l'avance

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit faire face un nombre important d'impayés de factures de cantine pour le groupe scolaire depuis plusieurs années.

Elle a donc fait l'acquisition d'un logiciel de réservations et de paiements des repas en ligne.

Toutefois, Monsieur Le Maire précise qu'il convient de valider le tarif des repas non réservés à l'avance. Il n'est pas question de refuser l'accès au restaurant scolaire d'un enfant dont les parents n'auraient pas procédé à la réservation en ligne.

Monsieur Le Maire propose le montant de 5,00 euros par repas non réservé en ligne à l'avance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le montant de 5,00 euros par repas non réservé à l'avance en ligne, sur le logiciel au restaurant du groupe scolaire communal,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

